

Grille des cotisations au Pôle de Compétitivité Capenergies

Le montant de la cotisation annuelle est établi en fonction du type et de la taille des entités.

Lors du Conseil d'Administration du 26 novembre 2014, les administrateurs ont fixé les nouveaux montants pour la cotisation annuelle à partir du 1^{er} janvier 2015.

Types de membre	Cotisation annuelle (HT) 2015
Membre porteur	4 000 €
Organisme de Recherche	600 €
Organisme de Formation	600 €
Entreprise nombre de salariés < 100	600 €
Entreprise nombre de salariés > 100	2 400 €
Start-up, Entreprise en pépinière ou en incubateur	160 €
Association de professionnels	600 €
Autre association	160 €
Syndicat	600 €
Etablissement financier	600 €

En cas d'adhésion au cours du dernier trimestre, la cotisation acquittée couvrira l'année en cours et l'année suivante.

En complément de la cotisation annuelle, lors du Conseil d'Administration du 9 décembre 2015, les administrateurs ont décidé l'instauration d'un droit d'entrée pour tout nouvel adhérent à partir du 1^{er} janvier 2016.

Les montants de ces droits d'entrée sont les suivants :

Types de membre	Droit d'entrée (HT) 2015
Entité < 10 salariés	500 €
Entité > 10 salariés	1 000 €